

Contexte coronavirus

Depuis l'annonce du 13 mars de la fermeture des écoles, puis des décisions du Conseil d'Etat de restreindre un maximum l'accès aux services publics, les organisations membres du Cartel s'attachent à répondre en priorité aux salarié-e-s inquiet-e-s de leur protection et pour la suite de leur travail. Le télétravail s'organise rapidement avec parfois passablement d'embuches.

Le Cartel centralise les nombreuses préoccupations qui remontent des syndicats et transmet régulièrement des demandes et questions à l'Office du personnel de l'Etat (OPE).

N'hésitez pas à contacter les syndicats, vos organisations et à leur faire part de toutes vos questions et inquiétudes.

Concrètement : le Cartel s'est adressé à l'Etat employeur et à l'OPE afin de faire remonter la nécessité d'organiser des services minimums dans certains services prioritaires, ceci tout en respectant la protection du personnel en contact avec les collègues et les usager-e-s. Le Cartel s'active pour faire avancer les droits, et au salaire et à l'accès à la réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) pour les collègues qui ont des contrats précaires (auxiliaires, CDD, auxiliaires rémunérés à la tâche, à l'heure) non éligibles aux RHT (Réductions d'horaire de travail). Nombreuses demandes concernent également le comptage horaire. (Dans ce contexte particulier, il y a néces-

sité d'empêcher tout écrêtage d'heures, de considérer les heures complémentaires et supplémentaires pour les services très actifs, etc.). La liste des demandes est longue et non aboutie ; les réponses essentielles vous seront communiquées. Regardez notre site... et ceux des syndicats.

Remplaçant-e-s DIP : suite aux interpellations des syndicats, le Conseil d'Etat a décidé le 23 mars de mesures spécifiques en raison du contexte covid-19, en faveur du personnel remplaçant rémunéré à l'heure. Durant la période de la fermeture des établissements, du 16 mars au 8 avril inclus, les rémunérations sont garanties selon les termes convenus avant la fermeture des écoles, ceci pour les contrats à court terme (max. 3 mois). Une réponse concernant les remplaçants qui remplacent à la semaine reste en attente. Nous demandons une clause particulière de soutien.

Personnel de santé : de grosses inquiétudes sont remontées concernant le travail des services soignants. Le Conseil fédéral a fait sauter la limite horaire prévue par la loi sur le travail et les syndicats revendiquent plus de protections pour les travailleuses-euses.

Le Cartel vous tiendra informé-e-s régulièrement des résultats obtenus suite aux requêtes syndicales.

Vos syndicats sont disponibles pour vos remarques, observations, questions, contactez-les !

SCORE : la fin de SCORE

Le 26 février dernier, le Conseil d'Etat a décidé l'abandon de SCORE. Le Cartel s'est félicité de la fin de ce projet auquel il n'avait jamais adhéré, notamment à cause de son manque de transparence. Le Cartel s'est adressé au Conseil d'Etat pour qu'immédiatement le personnel puisse avoir

la garantie que les cahiers des charges mis à jour fassent l'objet d'une réévaluation SEF. La liste des évaluations bloquées est longue, depuis 10 ans. Par ailleurs, le Cartel veillera à ce que le système actuel SEF, transparent, soit plus équitable en termes de critères de compétences.

Manque de ressources

Les postes prévus au budget 2020 n'ont pas été accordés. On voit aujourd'hui que ce déficit de personnel affaiblit nombre de services publics, en particulier dans le secteur de la santé, déjà sous

doté, mais aussi dans les écoles. Le besoin d'effectif est une revendication constante. On le voit aujourd'hui, un service public doit être fort : raboter les prestations pénalise toute la population.

Prenez soin de vous, visitez notre site, contactez les associations syndicales membres. A bientôt !

Le bureau